



CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE REGLEMENT DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Les bénéficiaires du service des Ordures Ménagères et de la Déchetterie peuvent régler leur facture en numéraire ou par carte bancaire auprès de la Trésorerie, par mandat cash, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public (accompagné du talon détachable de la facture), sur le site internet www.tipi.budget.gouv.fr ou par prélèvement automatique.

Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez :

- **renseigner vos coordonnées ci-dessous,**
- **compléter le mandat SEPA au verso de cette feuille**
- **cochez l'option retenue au verso de cette feuille**
- **et retourner cette feuille + 1 RIB à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (adresse en pied de page)**

Bénéficiaire du service ordures ménagères :

Entre

1) **Nom et prénom :**

2) **Adresse de facturation :**

3) **N° de téléphone fixe** ☎ :/...../...../...../..... **Portable** 📞 :/...../...../...../.....

4) **Adresse du service si différente** de l'adresse de facturation (*exemple : résidence secondaire ...*) :

.....

Et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, sise 14 Route de Chinon – 37220 PANZOULT représentée par le Président, M. Christian PIMBERT

Il est convenu ce qui suit :

1 - ADHESION

Quelle que soit l'option choisie, la mise en place du prélèvement automatique commencera pour la facture du 1^{er} semestre de l'année si vous retourner ce formulaire **avant le 15 décembre** et pour la facture du 2^{ème} semestre de l'année si vous retourner ce formulaire **avant le 15 août**.

Sauf avis contraire du bénéficiaire du service, le contrat de prélèvement (mensuel ou à échéance) est automatiquement reconduit le semestre suivant.

2 - CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Le bénéficiaire du service doit compléter un nouveau mandat SEPA (disponible auprès de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, de votre mairie ou de la Trésorerie de L'Île Bouchard) et le retourner signé et accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Si l'envoi a lieu avant le 2 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

3 - ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du bénéficiaire du service, il n'est pas représenté.


L'échéance impayée est à régulariser auprès de la Trésorerie de L'Île Bouchard, 14 route de Chinon – 37220 Panzoult.

4 - FIN DE CONTRAT

Le bénéficiaire du service qui souhaite mettre fin au contrat informe la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne par lettre simple **avant le 30 juin pour le 2^{ème} semestre de l'année en cours, et le 31 décembre pour le 1^{er} semestre de l'année suivante**.

Pour la Communauté de Communes

Le Président,


**Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
14 Route de Chinon
37220 PANZOULT**

Bon pour accord,

A.....,

le.....

Signature du bénéficiaire du service,

Communauté de communes Touraine Val de Vienne

14 route de Chinon - 37220 PANZOULT • Tél. 02 47 97 03 26 - Fax 02 47 58 91 65 - contact@cc-tvv.fr

SIREN 200 072 668 - SIRET 200 072 668 00011

Référence unique du mandat :

Type de contrat : SDD

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez votre trésorerie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de votre trésorerie.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 48 ZZZ 516156

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

CDC DE TOURAINE VAL DE VIENNE

14 ROUTE DE CHINON

37220 PANZOULT

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Récurrent/Répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par ma trésorerie. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec ma trésorerie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CHOISISSEZ VOTRE OPTION

OPTION 1

MENSUALISATION du prélèvement
avec 3 prélèvements par facture semestrielle

Vous recevrez un échéancier prévisionnel indiquant le montant et la date des 3 prélèvements qui seront effectués sur votre compte.
Et vous recevrez en mai et en novembre la facture récapitulant les prélèvements déjà effectués et précisant le montant du dernier prélèvement à venir.

1 ^{er} semestre Avis d'échéance transmis en mars		2 ^{ème} semestre Avis d'échéance transmis en septembre	
1 ^{er} prélèvement	10 avril	1 ^{er} prélèvement	10 octobre
2 ^{ème} prélèvement	10 mai	2 ^{ème} prélèvement	10 novembre
3 ^{ème} prélèvement	10 juin	3 ^{ème} prélèvement	10 décembre

Le montant du prélèvement est égal à un tiers de la facture semestrielle.

OPTION 2

PRELEVEMENT A PECHEANCE
avec 1 prélèvement par facture semestrielle

Vous recevrez, la facture de la Redevance des Ordures Ménagères et Déchetterie sur laquelle figurera le montant et la date du prélèvement qui sera effectué sur votre compte.

1 ^{er} semestre Facture transmise en mai		2 ^{ème} semestre Facture transmise en novembre	
Prélèvement	10 juin	Prélèvement	10 décembre